

SNC Paray DC

Société en nom collectif au capital de 1.000 euros
Siège social : 66, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre n° 931 460 949

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Bureau Bâtiment Accessibilité et transition écologique
A l'attention de Mr Laurent Larregain
Boulevard de France – Georges Pompidou
TSA 71103
91010 Evry Courcouronnes Cedex

Neuilly-sur-Seine, le 13 janvier 2026

Objet : Instruction Permis de construire : AT 091 479 25 10038 – PC 091 471 25
30027
Courrier en réponse au mail du 12 janvier 2026

Cher Monsieur,

Nous donnons au mail du 12 janvier 2026 repris en PJ avec la réponse de l'architecte du projet avec les documents demandés. Nous diffuserons ces documents au service de l'urbanisme de Paray Vieille Poste dans le cadre de la complétude du dossier de demande de permis de construire.

Restant à votre disposition pour toute clarification, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

SNC PARAY DC
Xavier MUSSEAU
Gérant

P.O.



Pièces jointes :

- Mail du 12 janvier 2026
- Notice accessibilité V3 et plans accessibilité 5.7/5.8/5.9/5.10 V2

Copie : Service de l'urbanisme de la ville de Paray Vieille Poste.

From: [LARREGAIN Laurent - DDT 91/SCVDS/BBATE](#)
To: [Service Urbanisme](#); [Dourlens, Fabrice](#)
Subject: Convocation CAA palaiseau - jeudi 22/01/2026 - dossier SNC PARAY DC
Date: lundi 12 janvier 2026 09:53:33
Attachments: [Convocation Paray vieille Poste.pdf](#)

[From an External Email System]

Bonjour,

Ci-joint la convocation pour la prochaine CAA du jeudi 22 janvier 2026 à la sous-préfecture de Palaiseau

Attention : Je suis en attente de pièces complémentaires sur ce dossier, transmis au maitre d'ouvrage :

Bonjour,

Après avoir fait le point avec mon chef de bureau sur votre dossier, plusieurs points sont à préciser:

- sur le plan accès et stationnement merci de rajouter pour le guidage au sol (clous podotactiles) des places de stationnements PMR vers l'entrée du bâtiment.
- Sur les sanitaires PMR:
 - > En R+1 il faut rajouter un espace d'usage pour le lavabo et donc revoir l'aménagement du sanitaire.
 - > En R+2 il faut rajouter un lavabo dans le sanitaire PMR et un espace d'usage pour le lavabo et donc revoir l'aménagement du sanitaire.
 - > Indiquer dans la notice d'accessibilité que le lave-main sera équipé d'une robinetterie dont la commande ou la cellule de déclenchement est située à plus de 0,40 m de tout angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ;

Merci pour votre retour rapide avant la commission d'arrondissement du jeudi 22 janvier.

Cdlmt.

--

Laurent LARREGAIN
chargé d'étude accessibilité
SCVDS/BBATE
Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

BOULEVARD DE FRANCE 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
Bureau : 103
Tel : 01 60 76 33 29 - Mobile : 06 87 31 77 36
www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires de l'Essonne**



Notice d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux Établissements et Installations ouvertes au public. (E.R.P. et I.O.P.)

prévues par les articles R.111-19-18 et R.111-19-19 du Code de la construction et de l'habitation

Mise à jour 13/01/2026

Exigences générales d'accessibilité

Le projet doit intégrer l'accessibilité à **tous les types d'handicaps** (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

- ✓ pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage,
- ✓ pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée,
- ✓ pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité d'éclairage,
- ✓ pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.



Avertissement : cette notice a été élaborée pour vous aider à respecter les dispositions réglementaires en matière d'accessibilité. D'autres types de notices peuvent être utilisées, mais les éléments de détails prévus par la réglementation en vigueur devront impérativement y figurer.

Par ailleurs, ce document a pour principal objectif de décrire comment votre projet répond aux obligations réglementaires. Les cases prévues à cet effet doivent être remplies le plus exhaustivement possible en tenant compte de l'avancement des réflexions au moment du dépôt du dossier. Les dispositions non encore définitives pourront faire l'objet d'ajustements mais il convient toutefois d'indiquer qu'elles seront prises en compte ultérieurement.

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRÉSENT PROJET

Renseignements concernant le demandeur et l'établissement

1 – Demandeur (bénéficiaire de l'autorisation)

Nom, **SNC PARAY DC**

pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : **Xavier Musseau**

Adresse : **66 avenue Charles de Gaulle**

Code Postal : **92200**

Commune : **NEUILLY SUR SEINE**

Téléphone fixe : _____

Portable : **06 83 07 49 40**

Mail : **fabrice.dourlens@hines.com**

2 – Établissement

Nom de l'établissement : **Pôle tertiaire**

Activité avant travaux : **non ERP (activité)** après travaux : **coworking**

Identité du futur exploitant : **non connu à ce stade**

Profession libérale oui ☐ **non X**

Type(s) et catégorie de l'établissement (selon R123-19 du CCH – voir fiche sécurité) : **W**

Adresse : **1 avenue du maréchal Devaux**

Code Postal : **91550** Commune : **Paray Vieille Poste**

Renseignements nécessaires à la bonne compréhension du dossier

1 – Descriptif des travaux envisagés

Le projet concerne la réhabilitation et surélévation d'un bâtiment existant (restaurant inter entreprises) pour la création d'un pôle tertiaire accueillant des espaces de coworking. Le bâtiment sera également muni d'une salle de conférence et d'une salle fitness à l'attention exclusive des usagers déjà accueillis dans le cadre du coworking.

2 – Cheminements extérieurs

Un accès piéton sera créé depuis la place de l'Amiral Hébrard (dans l'axe du carrefour en direction de la station de métro toute proche). Cette entrée sera munie d'un portillon qui sera laissé ouvert pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Contraint par le site existant il comportera 2 pentes :

- une première de 2,90% sur 5,50m de long
- une seconde de 5,5% sur 9m
-

Chacune sera munie de palier de repos réglementaire qui permettront les manœuvres et les demi-tours. Cette séquence d'entrée ne comporte pas d'emmarchements.

Son revêtement (pavage non glissant) sera clairement distinct de celui de la voirie (enrobé). Ces rampes seront munie de main-courantes de part et d'autre.

Une bande d'aide à l'orientation au sol permettra le guidage (clous podotactiles oblongs) depuis le portillon d'accès jusqu'à la porte d'entrée de l'établissement.

3 – Stationnement

L'accès véhicule se fera puis un bateau créé sur l'avenue du Maréchal Devaux (accolé à celui d site existant).

Le bâtiment dispose de plusieurs zones de stationnement totalisant 55 places (dont 19 proche de l'entrée). 2 places adaptées aux PMR (2 %) seront situées dans cette zone dont l'une avec possibilité de recharge des véhicules électriques. Les places concernées seront signalées par une marquage au sol (sigle + surlongueur 1,20m).

Le cheminement entre la place et l'entrée se fera via la voirie (existante) pour rejoindre la deuxième rampe piétonne d'accès.

L'éclairage assurera 50lux.

4 – Accès aux bâtiments

L'accès se fera depuis la porte principale d'accès facilement repérable et détectable par des éléments architecturaux ou par un traitement utilisant des matériaux différents ou visuellement contrastés (vitrophanie par exemple).

Cette dernière sera de type porte battante à deux vantaux totalisant une largeur de passage libre 1,80m. Elle sera manœuvrable sans contrôle d'accès pendant les heures d'ouverture de l'établissement. Elle sera munie d'un bâton de maréchal ou dispositif équivalent la rendant facilement préhensible.

Le seuil ne présente pas de ressaut.

5 – Accueil du public

Une banque d'accueil sera implantée dans le hall, dans le prolongement direct de la porte d'entrée et donc facilement identifiable.

Elle sera équipée d'une tablette abaissée aux dimensions réglementaires afin d'être adaptée aux PMR :

- Largeur : 100cm (>60cm minimum)
- Hauteur libre sous tablette : 70cm minimum/80cm maximum
- Profondeur libre sous tablette : 30cm minimum

La tablette représentant un élément en saillie supérieur à 15cm, elle comportera un contraste visuel et un prolongement au sol.

6 – Circulations intérieures horizontales-

L'élément principal structurant sera le patio couvert central. Il accueillera :

- la cage d'ascenseur desservant tous les niveaux
- les volées d'escaliers (largeur 1,80m)

La signalétique y sera contrastée et en nombre suffisant.

Les portes de communication entre les paliers et les espaces de travail seront toutes de largeur 1,40m tiercées et vitrées.

Toutes les circulations horizontales présenteront une largeur $\leq 1,40\text{m}$.

Les plateaux fonctionnent en aménagement ouvert type « open space ».

L'éclairage assurera 100lux.

7 - Circulations verticales

➤ Escaliers

Tous les escaliers seront équipés de mains-courantes de chaque côté de la volée. Les volées respecteront tous une largeur minimale de 1,40m (largeur entre mains courantes >1m) . La première et dernière marche seront contrastées. Enfin, chaque palier sera muni d'appel à la vigilance podotactile.

Les escaliers créés ou recréés présenteront des dimensions de marches réglementaires (giron entre 28 et 30cm, contremarches entre 15 et 16cm).

Toutes les mains-courantes répondront aux exigences suivantes :

- Leur hauteur est comprise entre 0,80m et 1,00m (mesurée depuis le nez de marche)

Nota : Lorsqu'un garde-corps tient lieu de main-courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour garde-corps. Lorsqu'il a une hauteur supérieure à 1m, il est muni d'une main-courante située à une hauteur comprise entre 0,80m et 1,00m.

- Elles se prolongent horizontalement de la longueur d'un giron au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales

Nota : Dans les escaliers à fût central, cette disposition ne s'applique pas à la main courante côté fût si celle-ci présente un relief tactile permettant à une personne avec une déficience visuelle de détecter la présence d'un palier

- Elles seront continues, rigides et facilement préhensibles y compris à chaque palier intermédiaire

Nota : Dans les escaliers à fût central, une discontinuité de main-courante est autorisée côté extérieur dès lors qu'elle permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 10cm.

- Elles seront différenciées de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou un contraste visuel

L'éclairage assurera un minimum de 150lux.

➤ Ascenseurs

L'ascenseur sera de type 630kg et desservira tous les niveaux.
Il respectera la norme EN 81-70.

8 - Tapis roulant, escaliers et plans inclinés mécaniques

Sans objet

9 – Nature et couleurs des matériaux de revêtements et qualité acoustique

Les sols seront de type moquette ou sol souple (sauf dans les sanitaires). Ils intégreront une performance acoustique appropriée.

Les faux-plafonds comprendront des zones acoustiques afin de représenter au moins 25% de la surface des locaux.

10 – Portes, portiques et sas

Les portes seront de type battantes, de largeur minimal 1,40m tiercée (dont le vantail principal assure un passage libre de 90cm). Certaines seront vitrées et présenteront les signalétique nécessaire (ex : vitrophanie). Les poignées seront facilement préhensibles et à une hauteur réglementaire (90-130cm du sol).

Les ferme-portes respecteront une résistance réglementaire.

Les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présenteront un contraste visuel par rapport à leur environnement.

11 – Locaux ouverts au public, équipements et dispositif de commande

De la signalétique fixe sera disposée à l'accueil, dans le patio et près des sanitaires pour aider à l'orientation (en complément de l'accompagnement des agents d'accueil et du personnel). Ces dispositifs seront facilement repérables et contrastés. Il n'est pas prévu d'information sonore.

La banque d'accueil est munie d'une tablette rabaissée adaptée aux personnes à mobilité réduite (cf § accueil du public).

Le niveau dit « SSOL-1 » n'est pas accessible au public. Tous les autres niveaux le sont.

Les personnes handicapées pourront accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de façon autonome.

Les équipements, le mobilier, les dispositifs de commande seront repérés, atteints et utilisés par les personnes handicapées. La disposition des équipements ne créera pas d'obstacle ou de danger pour les personnes ayant une déficience visuelle.

12 – Sanitaires

Deux blocs sanitaires (un Homme et un Femme) sont disponibles à chaque niveau accessible au public.

La configuration assure les manœuvres de portes et possibilités de demi-tour.

Chacun comporte un cabinet d'aisance adapté aux PMR (cf plans) :

- hauteur de cuvette entre 40 et 45cm
- barre de relevage fixe. + barre rabattable
- distance axe civette / angle : 43cm
- intégration du gabarit 0,80x1,30m latéralement à la cuvette
- lave-main

Les plans vasques à siphons déportés permettront l'usage indifférencié de tous les lavabos dans le respect de hauteur/profondeurs libres sous vasques réglementaires.

Chaque bloc sera muni d'accessoires dont distributeurs, sèche-mains à hauteur réglementaires.

Les lave-mains seront équipés d'une robinetterie dont la commande ou la cellule de déclenchement est située à plus de 0,40 m de tout angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ;

L'établissement comporte également des espaces douches-vestiaires.

Les cabines ou espaces à usage individuel adaptés comporteront :

- un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (diamètre 1,50m)
- un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout

Par ailleurs les douches adaptées comporteront :

- un siphon de sol
- un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout
- un espace d'usage réglementaire de 0,90x1,20m situé latéralement par rapport à l'équipement permettant de s'asseoir
- un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (diamètre 1,50m)
- des équipements accessibles en position assise notamment des patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroirs, dispositions de fermeture des portes.

Les douches seront :

- soit sans ressaut
- soit extra-plat avec un ressaut chanfreiné inférieur à 2cm.

13 – Sorties

La sortie s'effectue par la même porte que l'entrée soit via le hall. Elle est donc facilement repérable et sans confusion avec les sorties de secours.

14 – Établissements ou installations recevant du public assis

Les assises des postes de travail sont mobiles et permettent un usage indifférencié de tous les postes de travail. Il n'est pas prévu de disposition particulière à ce stade au sein de la salle de

15 – Établissements disposant de locaux d'hébergement

Sans objet

16 – Établissements ou installations comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage, des douches

L'établissement est muni de douches notamment à RDC et comportant une cabine accessible aux PMR

17 – Établissements comportant des caisses de paiement disposées en batterie

Sans objet

Date et signature du demandeur

06/11/2025 Mise à jour 13/01/2026

Paraphe
FD

Paraphe
AL

Signé par :
04E726A2E86E41D...

N

⊕

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES
et CRÉATION D'UN POLE TERTIAIRE(réhabilitation du RIE)

1, Rue du Marechal Devaux 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Accès et stationnement

DATE13/01/2026Echelle : 1:100PHASEPC/AE

INDICE50 1 2 3 4 5DOC N°5.7

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SNC PARAY DC
66, avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY SUR SEINE
01 41 45 85 02

BE performances
environnementales

OASIS
12 rue des diges
75013 PARIS

ARCHITECTE

ATELIER M3
83 Boulevard du Montparnasse
75008 PARIS
01 45 05 10 18

BE Géotechnique et
Géothermie

GINGER
CESTP

GINGER
BURGEAP

BUREAU D'ETUDES

egis
Coordination des études
VRD / CVCD-SPK /
CF+CP+ / SSF /
Economie du projet

BE Pollution et Démolition

ADPVE

ARTELIA

BE

EODD
50 rue Albert 75013 PARIS

BE Risque Foudre

MANTENNA
EXPERTISE

ECOLOGUE

TRANS FAIRE

BUREAU DE CONTROLE

SOCOTEC

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3. REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE SANS ACCORD PRÉALABLE D'ATELIER M3.
LES PLANS FOURNIS NE DEVENT EN AUCUN CAS SERVIR DE PLANS D'EXECUTION POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE.

DESCRIPTION :

ACCES PIÉTON :
Le projet prévoit la création d'un accès piéton avec la mise en oeuvre d'un portillon et d'un cheminement directement depuis la Place de l'Arimal Hebrard (dans l'axe du carrefour en direction du métro voisin).
Le portillon d'accès créé en limite de terrain restera ouvert pendant les heures d'ouverture de l'établissement

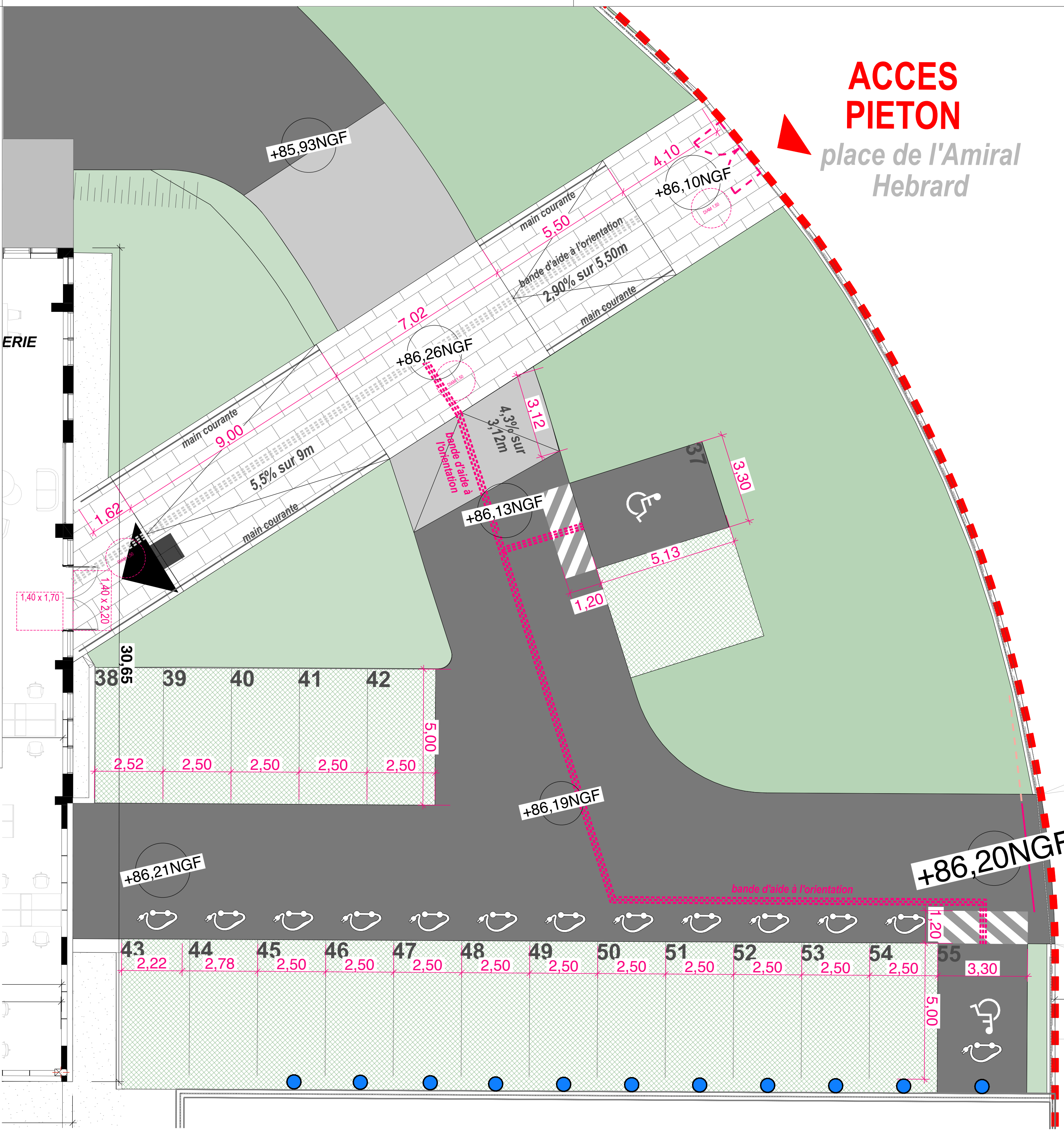
Le cheminement sera composé de deux rampes et de paliers de repos afin de se conformer aux règles d'accessibilité en vigueur (longueur, pente).

Le cheminement est muni de signalétique au sol (clous podotactiles oblongs) qui assureront le guidage jusqu'à l'entrée de l'établissement.

ACCÈS VÉHICULE :
Le projet prévoit la création d'un accès véhicule accolé à celui du site existant sur l'avenue du Maréchal Devaux.

PLACES RESERVÉES PMR / IRVE
2 places sont réservées pour la stationnement des Personnes à Mobilité Réduite :
- Une première sans borne IRVE au plus près de l'entrée
- Une seconde à l'entrée du site avec une borne IRVE

Toutes les bornes IRVE sont, pour des raison de sécurité, éloignées d'au moins 7m du bâtiment



PLACE RÉSERVÉE POUR LA RECHARGE
DES VÉHICULES ELECTRIQUES

FOURREAU POUR BORNE DE RECHARGE

PLACE RÉSERVÉE AUX PMR

SURLONGUEUR 1,20m

RAMPE

GUIDAGE AU SOL (clous podotactiles)

ESPACES DE MANOEUVRE :

PORTAILS ET PORTILLONS
(maintenus ouverts pendant les heures d'ouverture de l'établissement)

portillon piéton
L 2,40m

portail coulissant
L 4,00m

**ENTRÉE/SORTIE
VÉHICULES**

avenue du
Maréchal Devaux

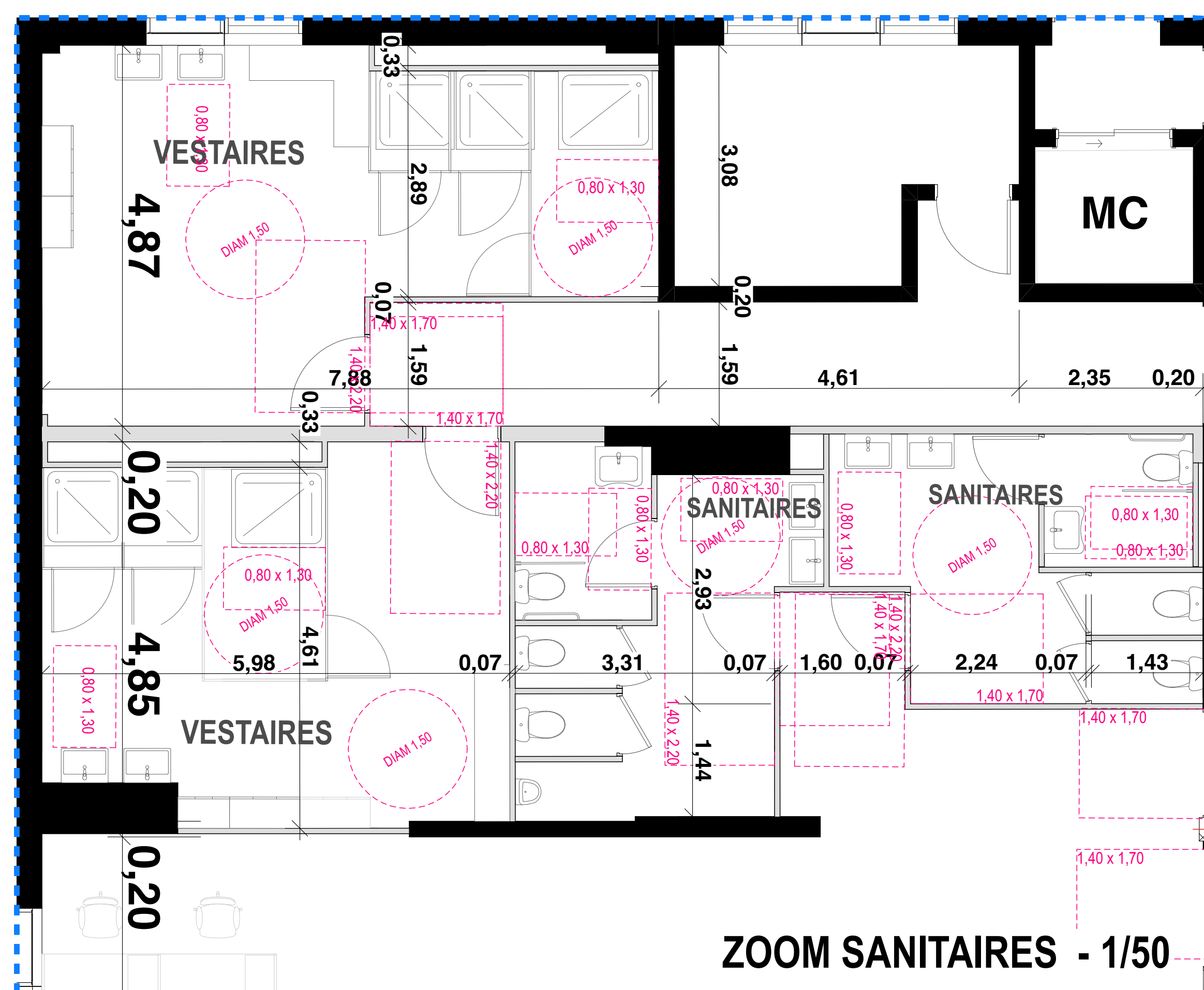


PERMIS DE CONSTRUIRE

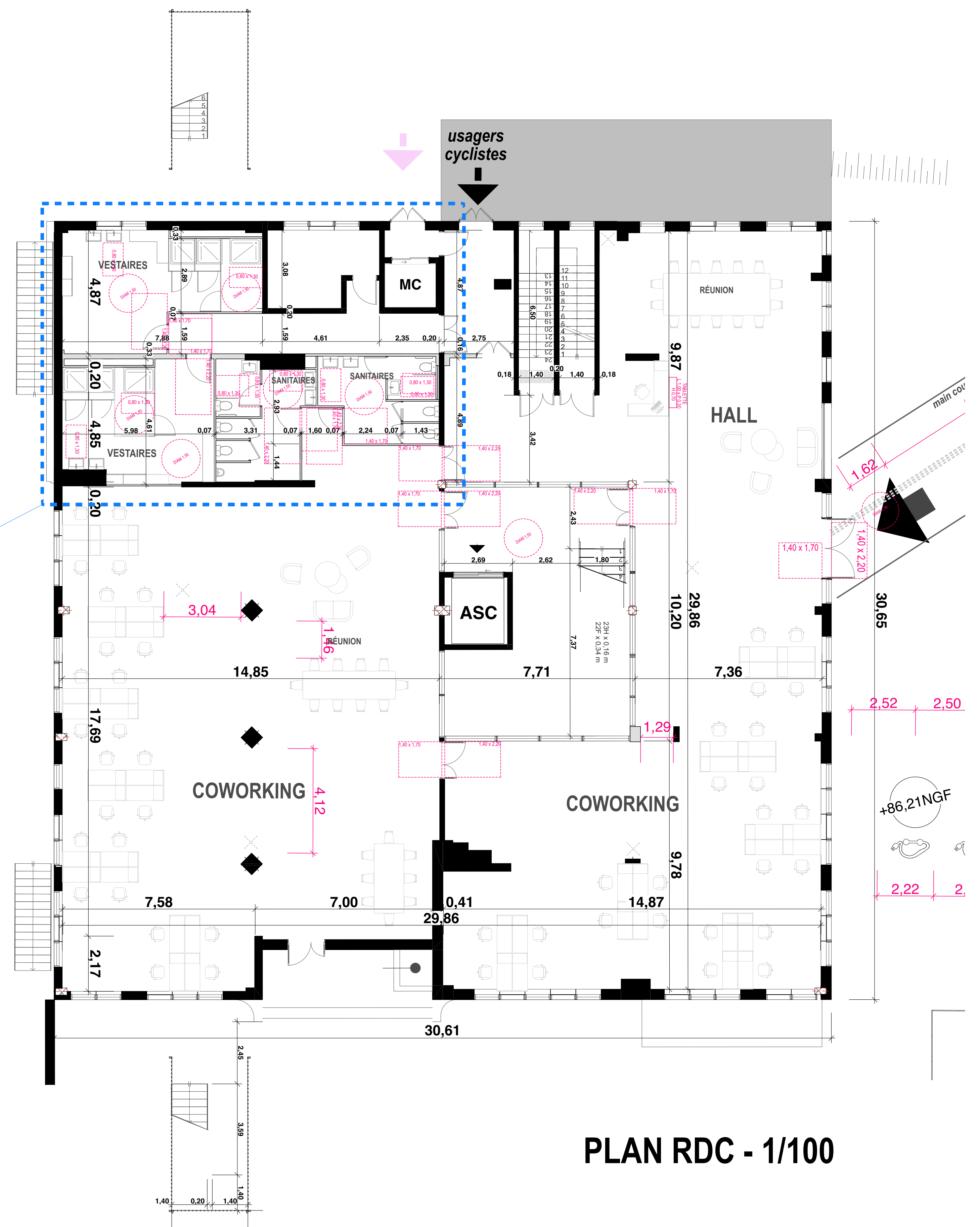
Plan de RDC (pôle tertiaire) - ACCESSIBILITÉ

MAÎTRISE D'OUVRAGE		SNC PARAY DC 86, avenue Charles de Gaulle 92092 NEUILLY SUR SEINE 01 41 45 85 02	BE performances environnementales		OASIS 12 rue des frigos 75013 PARIS
			BE Géotechnique et Géochimie		GINGER CEBTP
ARCHITECTE		ATELIER M3 88 Boulevard du Montparnasse 75006 PARIS 01 45 00 10 18	BE Pollution et Démolition		APAVE
			BE Risque Foudre		ARTIELA
BUREAU D'ETUDES		EGIS 4 rue Dolores Ibarri 92092 NEUILLY SUR SEINE 01 49 20 10 00	ECOLOGUE		TRANS FAIRE
			BUREAU DE CONTROLE		SOCOTEC
BE IOPÉ et acoustique		EOOD 50 rue Albert 75013 PARIS			

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3, REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE SANS ACCORD PREALABLE D'ATELIER M3.
LES PLANS FOURNIS NE PEUVENT EN AUCUN CAS SERVIR DE PLANS D'EXECUTION POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE.



ZOOM SANITAIRES - 1/50



PLAN RDC - 1/100

N

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES
et CRÉATION D'UN POLE TERTIAIRE(réhabilitation du RIE)
1, Rue du Marechal Devaux 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

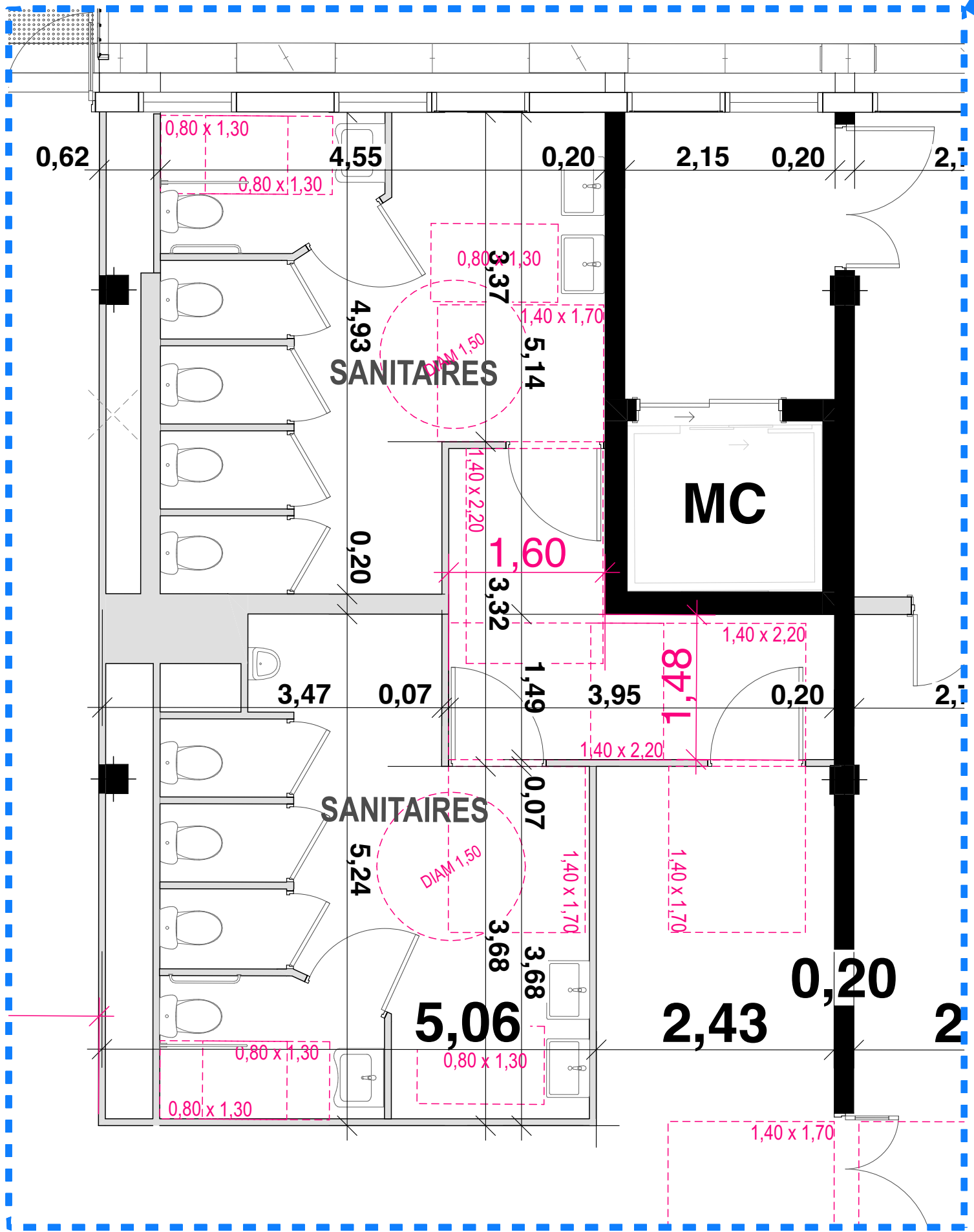
PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan de R+1 (pôle tertiaire) - ACCESSIBILITÉ

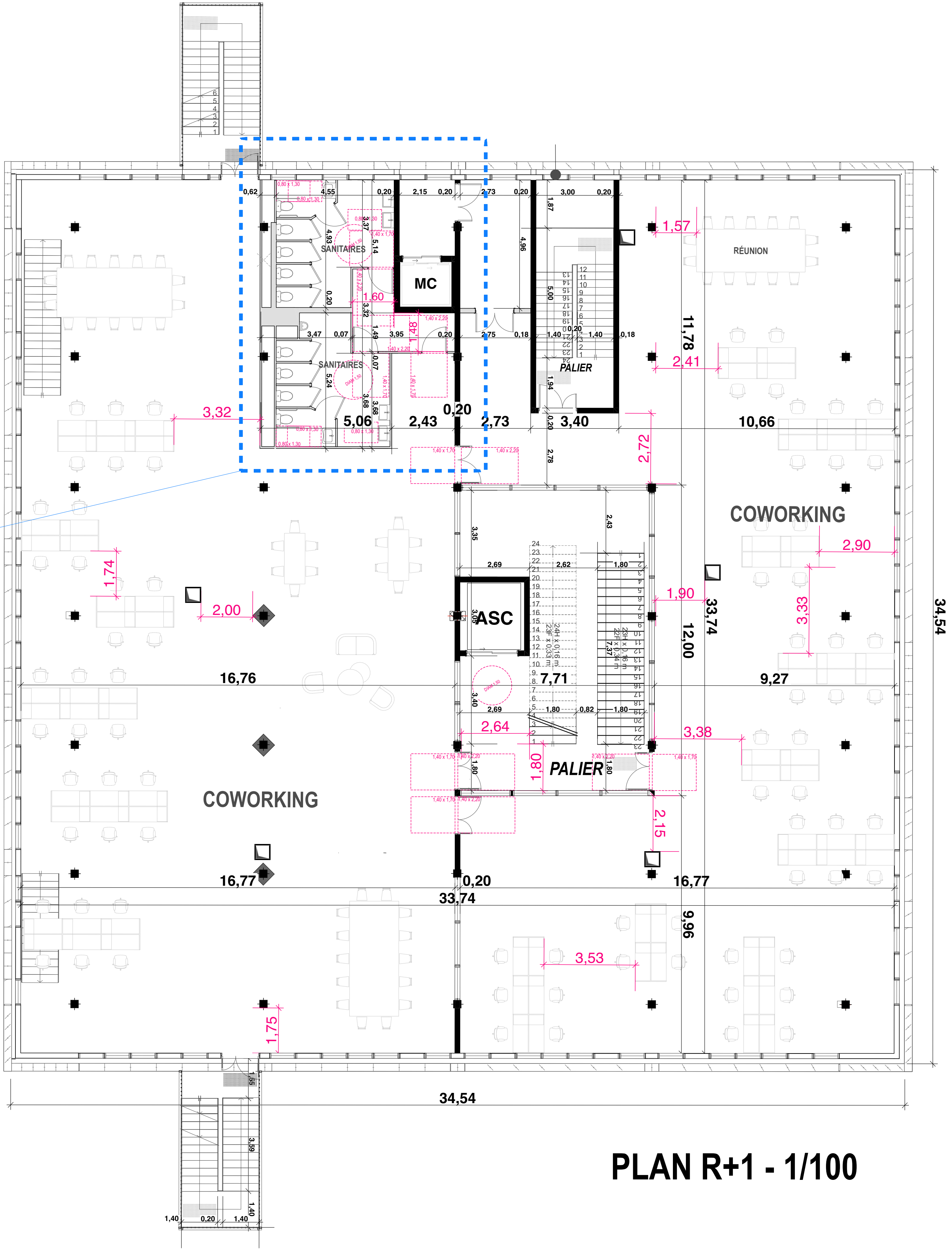
DATE	13/01/2026	Echelle : 1:100, 1:50	PHASE	PC/AE
INDICE	5		DOC N°	5.9

MAÎTRISE D'OUVRAGE	SNC PARAY DC 66, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY SUR SEINE 01 41 45 85 02	BE performances environnementales	OASIS 12 rue des figos 75013 PARIS
ARCHITECTE	ATELIER M3 83 Boulevard du Montparnasse 75006 PARIS 01 45 05 10 18	BE Géotechnique et Géothermie	GINGER CEBTP GINGER BURGEAP
BUREAU D'ÉTUDES	egis Coordination des études VRD / CVCD-SPK / CF+CP+ / SSI / Economie du projet	BE Pollution et Démolition	ADPVE APAVE ARTELIA ARTELIA
BE ICPE et acoustique	EODD 50 rue Albert 75013 PARIS	BE Risque Foudre	MANTENNA EXPERTISE
		ECOLOGUE	TRANS FAIRE
		BUREAU DE CONTRÔLE	SOCOTEC

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3. REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE. SANS ACCORD PRÉALABLE D'ATELIER M3.
LES PLANS FOURNIS NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SEULS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS.



ZOOM SANITAIRES - 1/50



PLAN R+1 - 1/100

N

⊕

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES
et CRÉATION D'UN POLE TERTIAIRE(réhabilitation du RIE)
1, Rue du Marechal Devaux 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan de R+2 (pôle tertiaire) - ACCESSIBILITÉ

DATE13/01/2026

Echelle : 1:100, 1:50

PHASE

PC/AE

INDICE

5

DOC N°

5.10

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SNC PARAY DC
66, avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY SUR SEINE
01 41 45 85 02

BE performances environnementales

OASIS
12 rue des figos
75013 PARIS

ARCHITECTE

ATELIER M3
63 Boulevard du Montparnasse
75006 PARIS
01 45 05 10 18

BE Géotechnique et Géothermie

GINO3R
GINGER CESTIP

GINO3R
GINGER BURGEOAP

BUREAU D'ÉTUDES

egis
Coordination des études
VRD / CVCD-SPK /
CF+CP+ / SSI /
Economie du projet

BE Pollution et Démolition

ADDOVE
APAVE

ARTELIA
ARTELIA

BE

EODD
50 rue Albert 75013 PARIS

BE Risque Foudre

MANTENNA EXPERTISE

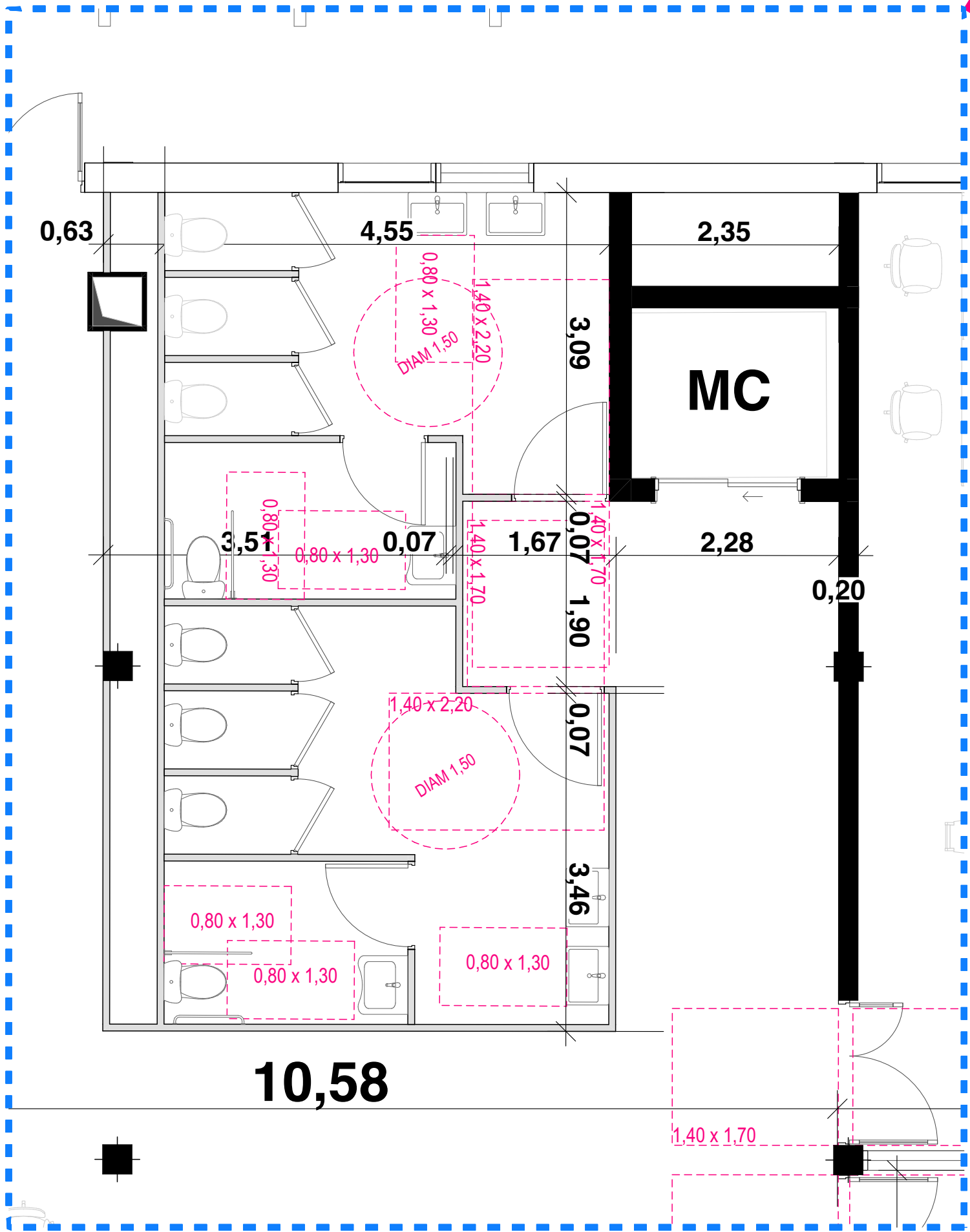
ECOLOGUE

TRANS FAIRE

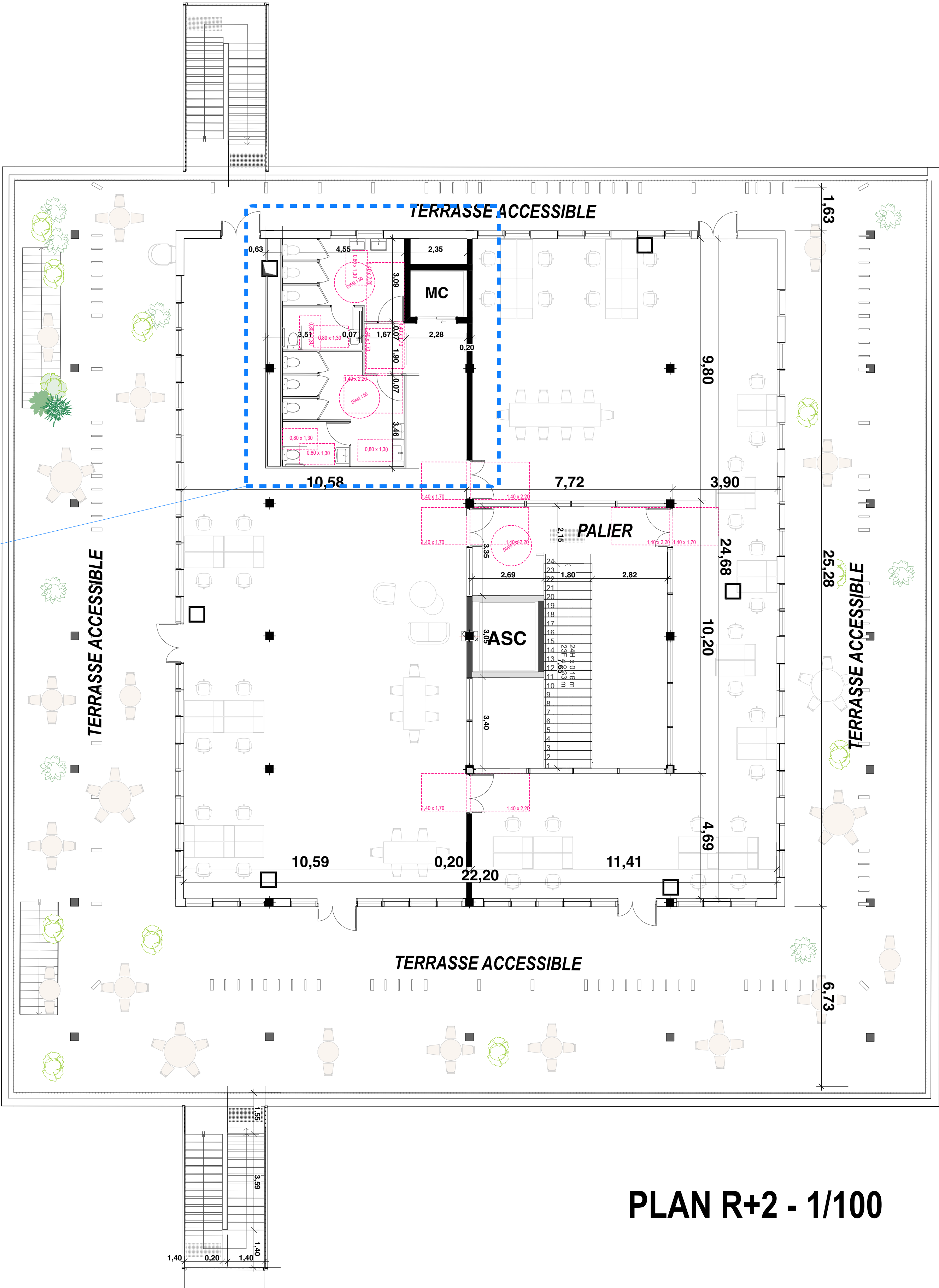
BUREAU DE CONTRÔLE

SOCOTEC

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3. REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE. SANS ACCORD PRÉALABLE D'ATELIER M3.
LES PLANS FOURNIS NE REVIENT EN AUCUN CAS SERVIR DE PLANS D'EXÉCUTION POUR L'INSTALLATION DE L'OUVRAGE.



ZOOM SANITAIRES - 1/50



PLAN R+2 - 1/100